



# Section Sportive AVIRON

EPLEPA du Val de Seille  
40, route de Strasbourg  
57170 Château-Salins

Tél. 03 87 05 12 39 - Fax 03 87 05 25 02  
epl.chateau-salins@educagri.fr

**GrandEst**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



## Présentation

Depuis septembre 2018, le Lycée Agricole du Val de Seille propose aux lycéens de pratiquer l'aviron en section sportive. La section sportive est bi-qualifiante :

- Pratique de l'aviron  
et
- Arbitre **ou** entraîneur bénévole niveau 1 (initiateur)

## A qui s'adresse cet enseignement ?

- Élèves de 2nde, 1ère et terminale bac STAV et bac PRO
- Élèves pratiquant déjà un sport ou non et qui souhaitent découvrir l'aviron
- Élèves curieux, motivés, qui ressentent le besoin de pratiquer une activité physique de façon régulière et soutenue
- Élèves volontaires et assidus pour s'investir dans les deux activités (ergomètre / bateau)
- L'enseignement s'effectue sur trois années. Les élèves arrivant dans l'établissement en 1ère peuvent cependant entrer en section aviron.

## Quels sont les objectifs ?

- L'élève s'inscrit dans une démarche de groupe
- L'élève étudie les principes d'entraînements, respecte les règles de sécurité, en aviron indoor et en bateau
- La gestion des entraînements devient un support à la gestion de la vie physique du futur adulte
- L'élève découvre le monde fluvial (code de la navigation, respect de l'environnement)
- L'élève participe à différentes formes de rencontres sportives

## Quelles plus-values l'inscription en section sportive apporte-t-elle aux élèves ?

Il s'agit d'acquérir une double qualification à l'issue des 3 années de section sportive :

- **Qualification pratique** : validation d'un niveau d'aisance technique en bateau ;
- **Qualification bénévole**, à choisir entre :
  - ✓ Un diplôme d'entraîneur bénévole niveau 1 (initiateur) délivré par la Fédération Française d'aviron
  - ✓ une formation d'arbitre fédéral : formation théorique de 5 modules de 2 heures et un stage de 2 jours en compétition fédérale.

Plus de détails sur les qualifications bénévoles sur :

[www.eplea.chateau-salins.educagri.fr/section-sportive-aviron/](http://www.eplea.chateau-salins.educagri.fr/section-sportive-aviron/)

## Quel matériel est mis à disposition ?

Le lycée possède :

10 ergomètres (rameurs) pour pratiquer l'aviron indoor et faire la préparation physique des élèves



1 bateau Empacher de compétition en carbone de 8 rameurs + barreur



L'Union Sportive de Mittersheim, notre club partenaire où nous faisons nos entraînements sur l'eau, nous met à disposition ses installations et ses bateaux.

## Quelle organisation dans la semaine ?

Les 2 séances de pratique de l'aviron sont réalisées en plus des heures d'EPS et sont réparties comme suit :

- Le mercredi après-midi, de 13h à 17h30 pour la pratique en bateaux au club de Mittersheim
- Le jeudi de 17h20 à 19h pour la pratique à dominante ergomètre (aviron indoor) au gymnase du lycée. Durant les périodes de septembre, octobre / avril, mai ; ces séances peuvent se transformer en séance en bateau avec un retour au lycée vers 20h30

Un droit d'absence est créé pour pouvoir gérer les rendez-vous indispensables et impossibles à placer à un autre moment (médecin, dentiste, préparation examens ...).

## Quelles sont les conditions pour entrer en Section Sportive Aviron ?

- La première inscription doit être faite en classe de Seconde ou Première
- Savoir nager (certificat de natation 50 m obligatoire)
- Réaliser une visite médicale auprès d'un médecin du sport
- Respecter les règles de fonctionnement de la Section Sportive Aviron
- Avoir réussi les tests de sélection
- Adhérer à l'Association Sportive du lycée, affiliée à l'UNSS, pour participer aux compétitions scolaires d'aviron (15 €)
- Adhérer à l'Union Sportive de Mittersheim (100€ payable en 3 fois), sauf si vous adhérez déjà à un club d'aviron avant la rentrée scolaire (licence A de la Fédération Française d'Aviron)

## Comment s'inscrire ?

Chaque élève peut candidater en remplissant le dossier de demande d'entrée en section. Le nombre d'entrée est variable chaque année mais le nombre de places est limité à 21 élèves sur les 3 niveaux de classe.

